



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 99928

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « L'accès des jeunes à l'emploi : construire des parcours, adapter les aides ». La Cour note que le système d'aides publiques pour l'accès des jeunes à l'emploi représente un coût élevé de l'ordre de 10,5 milliards d'euros en 2015 avec des résultats obtenus du point de vue de l'accès à un emploi durable qui « ne sont à la mesure ni des objectifs affichés, ni des moyens mobilisés ». C'est pourquoi la Cour formule douze recommandations visant notamment à réduire la durée des contrats aidés dont : faciliter la transition des contrats aidés vers des formations ou redéployer progressivement les crédits budgétaires des contrats aidés du secteur non marchand vers les dispositifs d'accompagnement les plus intensifs comme la garantie jeunes ou les dispositifs de deuxième chance ainsi que vers les formations en alternance. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à ces recommandations de la Cour des comptes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Giran](#)

**Circonscription :** Var (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99928

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 octobre 2016](#), page 8485

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)